ACADÉMIE
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Vendée

PARTICIPATION D'UN-E AESH (ACCOMPAGNANT-E DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP) À UNE SORTIE SCOLAIRE AVEC NUITÉE.S)

La participation d'un(e) AESH de droit public à une sortie scolaire avec nuitée(s) est soumise à plusieurs conditions :
- Le personnel exprime **sa volonté propre** de participer à la sortie.
- Le personnel **renonce à demander une quelconque contrepartie pour sa présence lors des nuitées.**

- Si l'AESH suit plusieurs enfants dans une ou plusieurs écoles et/ou un établissement du 2nd degré, il faut **préalablement organiser la prise en charge des autres enfants pendant la durée de la sortie scolaire. Les familles concernées doivent donner leur accord.**

Compte-tenu du nombre d'interlocuteurs différents, il est vivement conseillé d'anticiper le plus possible les formalités à accomplir.

Remarques :
- *L'AESH participe à la sortie scolaire pour le suivi de l'élève handicapé et lui seul. Il ne peut être comptabilisé dans le taux d'encadrement global de la classe.*
- *Un(e) AESH-co peut partir en sortie scolaire avec l'ULIS dans laquelle il travaille. Il n'est pas autorisé à partir avec une autre classe de la même école ou d'une autre école, en laissant les élèves de l'ULIS.*

Lorsqu'un(e) AESH accompagne un élève en situation de handicap dans un voyage scolaire avec nuitées, il le fait dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et parce que sa présence est requise.

ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vendée

SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES

Participation d'un AESH - contrat de droit public
ce.0850053w@ac-nantes.fr

La participation d'un AESH sous contrat de droit public à une sortie scolaire avec nuitée(s) est soumise à plusieurs conditions :
- L'AESH **exprime sa volonté propre de participer à la sortie.**
- L'AESH **renonce à demander une quelconque contrepartie pour sa présence lors des nuitées.**

Je soussigné(e)..... ☐ AESH ☐ AESH-co

travaillant dans l'école/établissement *(indiquer l'établissement qui organise la sortie scolaire*)

.....

ville .....

employé(e) par : (SAE du Rectorat, lycées mutualisateurs de LAVAL ou LE MANS – *à préciser*) .....

.....

☐ souhaite participer ☐ ne souhaite pas participer

à la sortie scolaire de (dates) ...../...../..... au ...../...../.....

à (lieu de la sortie).....

Date :

Signature de l'AESH :

Participation de l'AESH, AESH-co
Partie réservée au directeur de l'école / chef d'établissement

Je soussigné(e).....

directeur(rice) de l'école/chef d'établissement .....

atteste que :
- tous les contacts ont été pris avec le ou les écoles/établissements où travaille également l'AESH ;
- les parents des élèves concernés par la sortie scolaire ont été avertis et ont donné leur accord à l'organisation prévue ;
- les parents des autres élèves habituellement accompagnés par cet(te) AESH ont donné leur accord pour suspendre, sans récupération, cet accompagnement durant toute la durée du séjour.

Date :

Signature du directeur/chef d'établissement :

Participation de l'AESH, AESH-co
Partie réservée à la DSDEN de la Vendée

Je soussigné(e) .....

Fonction : .....

☐ **J'autorise** sa participation à la sortie. La présente vaut ordre de mission sans frais.
☐ **Je n'autorise pas** sa participation à la sortie.
Motif :

Date :

Signature et cachet de l'employeur :

Copie à l'employeur (SAE du Rectorat, lycées mutualisateurs LAVAL ou LE MANS***) La DSDEN conserve le document original et en transmet une copie à l'école/établissement organisant la sortie. Conserver la copie à l'école/établissement.***